

N°2024-09

Envoyé en préfecture le 16/04/2024

Reçu en préfecture le 16/04/2024

Publié le

ID : 033-200078319-20240412-2024_09-DE

Syndicat Mixte du SCOT
« Cubzaguais Nord Gironde »

L'an deux mille vingt-quatre
Le 11 avril 2024 à 16h00.

Les membres du Comité Syndical se sont réunis au siège du Syndicat Mixte, 365 avenue Boucicaut, 33240 SAINT-ANDRE-DE-CUBZAC sous la présidence et la convocation qui leur a été adressée par Célia MONSEIGNE, Présidente du syndicat mixte du SCoT, conformément aux dispositions de l'article L5711-1 et L5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales faisant application des articles L2121-10 et L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation le 04 avril 2024.

DELEGUES EN EXERCICE : 15

NOMBRE DE PRESENTS : 9

NOMBRE DE VOTANTS : 10

Délibération n°2024-09 : Décision Modificative n°1

Présents : 9

Christiane BOURSEAU, Éric HAPPERT, Pierre JOLY, Célia MONSEIGNE, Valérie GUINAUDIE, Serge JEANNET, Alain RENARD, Christophe MARTIAL, Didier Bernard.

Absents excusés ayant donné pouvoir : 1

Alain TABONE à Célia MONSEIGNE.

Absents excusés : 2

Jean-Luc DESPERIEZ, José LAGABARRE.

Absents : 3

Roger TARIS, Jean-Paul LABEYRIE, Brigitte MISIAK.

Secrétaire de Séance : **Serge JEANNET**

Vu l'instruction Comptable M57,

Vu la délibération n°2024-03 en date du 13 février 2024 approuvant le Budget Primitif 2024,

Vu la délibération n°2024-02 en date du 13 février 2024 approuvant la reprise anticipée des résultats de 2023,

Considérant la délibération d'affectation du résultat,

Il convient de modifier les crédits ouverts sur 2024 :

- Diminution des crédits au 002, au 023 et au 021 de 9 863.20€.
- Augmentation des crédits au 1068 du même montant.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide :

- D'approuver la Décision Modificative n°1, ci-dessous :

Décision Modificative n°1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
R-002-01 Résultat de fonctionnement reporté	0,00 €	0,00 €	9 863,20 €	0,00 €
TOTAL R 002 : Résultat de fonctionnement reporté	0,00 €	0,00 €	9 863,20 €	0,00 €
D-023-01 Virement à la section d'investissement	9 863,20 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	9 863,20 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	9 863,20 €	0,00 €	9 863,20 €	0,00 €
INVESTISSEMENT				
R-021-01 Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	9 863,20 €	0,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	9 863,20 €	0,00 €
R-1068-01 Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	9 863,20 €
TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	0,00 €	0,00 €	9 863,20 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	0,00 €	9 863,20 €	9 863,20 €
Total Général		-9 863,20 €		-9 863,20 €

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Le Secrétaire de Séance,

Serge JEANNET.



Pour extrait certifié conforme.

Fait à Saint-André-de-Cubzac,

Le 12/04/2024.

La Présidente,

Célia MONSEIGNE.

